



Pour approfondir le sujet et mieux connaître les solutions proposées par DE SANGOSSE, rendez-vous sur le site <https://anti-limaces.desangosse.fr/>

## SULKY – X40/X50



Km/h \ Kg/ha	Kg/ha					
	3	4	5	6	8	10
10	8,2	8,3	8,5	8,6	8,8	9,1
12	8,3	8,4	8,6	8,7	9,1	9,4
14	8,3	8,5	8,7	8,9	9,3	9,6
10	8,3	8,5	8,6	8,8	9,1	9,4
12	8,4	8,6	8,8	9,0	9,4	9,8
14	8,5	8,7	8,9	9,2	9,6	10,1
10	8,4	8,6	8,8	9,0	9,4	9,8
12	8,5	8,7	9,0	9,2	9,7	10,2
14	8,6	8,9	9,2	9,5	10,0	10,6
10	8,5	8,7	8,9	9,2	9,6	10,1
12	8,6	8,9	9,2	9,5	10,0	10,6
14	8,8	9,1	9,4	9,7	10,4	11,0
10	8,6	8,8	9,1	9,4	9,9	10,4
12	8,7	9,1	9,4	9,7	10,3	11,0
14	8,9	9,3	9,6	10,0	10,7	11,5
10	8,7	9,0	9,3	9,6	10,3	10,9
12	8,9	9,3	9,6	10,0	10,7	11,5
14	9,1	9,5	9,9	10,4	11,2	12,1
10	8,8	9,2	9,6	9,9	10,6	11,3
12	9,1	9,5	9,9	10,3	11,2	12,0
14	9,3	9,8	10,3	10,7	11,7	12,7



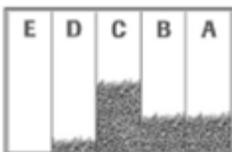
		X40/X50 X40+/X50			
		EV 18-28	EV 24-36	EV 32-44	EV 40-50
12	138	136			
15	140	138			
18	142	139	129	130	
21	143	140	132	131	
24		143	135	134	
28		147	140	138	
32				143	

SULKY

D=0,811



Facteur T = 0,18



E-4 mm	D-3.15 mm	C-2.5 mm	B-2 mm	A
0,3	9,2	0,5	0,0	0,0

**HELEXIOM DUO®** - AMM n° 2190173 - Phosphate ferrique IPmax 16,2 g/kg, Métaldéhyde 10 g/kg - P102 Tenir hors de portée des enfants, P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection. P501 Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SP6 Pour protéger les oiseaux/les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu. - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Métaldéhyde : Matière solide inflammable, catégorie 2, H228 : Matière solide inflammable ; Toxicité aiguë catégorie 3, H301 : Toxique en cas d'ingestion ; Toxicité pour la reproduction catégorie 2, H361f : Susceptible de nuire à la fertilité ; Toxicité aquatique chronique catégorie 3, H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Marque déposée, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 8 645 017 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896, Bonnel - CS 10005 - F 47480 Pont du Casse. Tél. : 05 53 69 36 30 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Edition 10/2023. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site <https://anti-limaces.desangosse.fr/>

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Conditions générales : Les valeurs de réglages des épandeurs et des micro-granulateurs sont données à titre indicatif. En effet, le comportement des granules anti-limaces est susceptible de varier en fonction des conditions météo (taux d'hygrométrie en particulier). L'expérience montre par ailleurs que les épandeurs du marché peuvent, eux aussi, présenter des variations importantes dans leur fonctionnement, même en adoptant les mêmes réglages. Pour éviter que les doses appliquées et l'homogénéité des répartitions ne diffèrent de celles souhaitées, DE SANGOSSE recommande à chaque utilisateur de vérifier la validité des réglages adoptés.